

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Applicables à compter du 08 avril 2022

MONPERMIS.SOLUTIONS

Monpermis.solutions (société par actions simplifiée dont le siège social est 23 ter impasse du ronccary 76480 Sainte marguerite sur duclair, 829 898 824 00018 RCS Rouen est une société organisatrice de stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Article 1 : Connaître son capital points pour un Conducteur

Les informations relatives au capital de points d'un Conducteur sont déclaratives. Afin d'effectuer un stage volontaire de sensibilisation à la Sécurité Routière cas n°1 (récupération de 4 points), le capital points du permis de conduire d'un Conducteur doit être compris entre 1 et 8 points sur le Fichier National du Permis de Conduire. Si le Conducteur n'a jamais reçu d'information administrative (lettre 48, 48M, 48N, consultation du solde de points sur le site officiel du Ministère de l'Intérieur), l'informant de son solde de points, il doit demander un relevé intégral d'information (RII) auprès du Ministère de l'Intérieur. La consultation du solde de points à la Préfecture est sans conséquence sur le dossier. Dans le cas où le solde de points est nul mais que le Conducteur n'a pas encore réceptionné de lettre recommandée d'invalidation réf 48Si, il est peut-être encore possible de participer à un stage. A la demande du Conducteur, le service clients de Monpermis.solutions peut l'aider à mieux comprendre son relevé intégral d'information. En cas de fausse déclaration du Conducteur, la responsabilité de Monpermis.solutions et de l'organisateur du stage ne pourra, en aucun cas, être engagée, et aucun remboursement, ni transfert de stage ne seront acceptés.

Article 2 : Délai entre deux stages de récupération de points, Selon la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'Orientation et de Programmation pour la Performance de la Sécurité Intérieure, un Conducteur ne peut récupérer ses points en participant à un stage de sensibilisation au risque routier, que dans la limite d'une fois par an (un an + un jour, sources : Legifrance).

Article 3 : Les présentes conditions générales sont soumises au droit français ; Monpermis.solutions est agréée par les Préfectures pour réaliser des stages de sensibilisation à la Sécurité Routière.

Article 4 : Prix de vente des stages de sensibilisation à la Sécurité Routière,

Les tarifs d'inscription à un stage sont indiqués en euros, toutes taxes comprises (TTC). L'inscription à un stage par un Conducteur inclue la gestion du dossier de stage (analyse, conseil et accompagnement personnalisé du Conducteur par Monpermis.solutions), le transfert possible à l'intérieur de tous les stages proposés par Monpermis.solutions sous certaines conditions, un (1) an d'assistance à la gestion du permis de conduire et un (1) la réalisation d'un stage agréé de sensibilisation à la Sécurité Routière auprès d'un CSSR.

Seuls les règlements en euros sont acceptés. Les stages seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande d'un Conducteur.

L'inscription à un stage est effective à date de validation du paiement.

Article 5 : Modalités de commande

L'inscription par les Conducteurs aux stages de sensibilisation à la Sécurité Routière se fait :

- Directement sur les sites édités par Monpermis.solutions ou sur les sites partenaires.
- Par paiement suite à l'envoi d'un lien par SMS
- Par téléphone, au : 07 86 08 84 96 du lundi au vendredi sans interruption de 9h à 18h.

La réglementation relative au permis à points prévoit l'annulation du stage par son organisateur entre autres, lorsque l'effectif n'atteint pas 6 participants. Monpermis.solutions ne pourra en aucun cas être tenu responsable de ces annulations réglementaires, mais s'engage sur la demande du stagiaire à proposer une solution de transfert parmi tous les autres stages disponibles, laquelle n'est pas automatique si elle n'est pas acceptée par le Conducteur, lequel se fera alors rembourser.

Article 7 : Modalités de paiement

Cinq modes de paiement sont possibles :

1. Carte bancaire : CB, Visa et Mastercard sur

l'interface de paiement du site. Il est précisé que la date d'achat prise en considération pour le débit de la carte sera celle de la commande du stage et non celle du début du stage.

2. Virements bancaires versés sur le compte de Monpermis.solutions.
3. Paiement Carte Bancaire auprès du service client.
4. Lien de paiement reçu par SMS

Monpermis.solutions se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande émanant d'un Conducteur avec lequel un litige de règlement serait en cours. Toute commande effectuée par l'intermédiaire des Sites Monpermis.solutions sera confirmée par un récapitulatif de commande sur le site Internet et/ou par un email automatique, si le Conducteur dispose d'une adresse email valide. Cet email contient la convocation au stage et les CGI. Si l'adresse Email fournie par le Conducteur est erronée, Monpermis.solutions ne pourra pas être tenue pour responsable de la non-réception de l'email de confirmation. Si le Conducteur ne dispose pas d'une adresse courriel, les correspondances lui seront adressées par courrier postal. Les frais de traitement de l'envoi postal sont facturés, une seule fois, quel que soit le nombre d'envois.

Article 8 : Conditions de vente, responsabilité

L'inscription par CB est instantanée et confirmée immédiatement. L'inscription par d'autres moyens de paiement n'est ferme et définitive qu'à réception du paiement. L'inscription ne pourra avoir lieu s'il n'existe plus de places vacantes sur la session de stage à la réception du paiement par chèque, virement ou mandat, dans ce cas le Conducteur se verra proposer une autre session. La responsabilité de Monpermis.solutions ne pourra être engagée en cas de litige entre l'organisme de formation (CSSR) et le Conducteur.

Article 9 : Sécurisation des paiements en ligne

Le site Monpermis.solutions comme tous ses sites partenaires sont équipés d'un système de paiement immédiat par carte bancaire sécurisé SSL via le serveur de banque Stripe. Le paiement est effectué directement sur l'espace sécurisé de la banque.

Article 10 : Annulation d'une inscription - Conditions de remboursement

L'annulation, le transfert ou le remboursement peuvent être effectués à la demande du Conducteur jusqu'à 7 jours avant le premier jour du stage. En cas de remboursement, il sera déduit des frais de gestion du dossier de 15 €.

Toute demande d'annulation du fait du Conducteur devra être faite par courriel : monpermis@hemispheres-conseil.fr assortie d'une validation par téléphone auprès du service Clients de Monpermis.solutions : 07 86 08 84 96, du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Pour les paiements par virement, le remboursement se fera par chèque* ou virement. Le remboursement se fait par défaut à l'ordre de l'utilisateur du service. Dans le cas de l'utilisation du moyen de paiement d'un tiers, l'utilisateur devra préciser par courrier le nom du bénéficiaire. Toute fausse déclaration sur l'identité du bénéficiaire est passible de poursuites. Pour les paiements par CB, le remboursement intervient dans les 7 jours à partir de la date de la demande sur la CB ayant servi au paiement initial.

Annulation de la session de stage par le centre agréé :

Le Conducteur se voit proposer par Monpermis.solutions le transfert de son Stage si des conditions similaires peuvent être proposées aux Conducteurs. A défaut, ou sur simple demande, le Conducteur peut également être remboursé sans frais.

Annulation de la participation à l'initiative du Conducteur :

Dans le cas d'épuisement du délai de rétractation relatif à la loi sur la vente à distance :

Sauf conditions particulières plus restrictives, en cas d'annulation ou de transfert à l'initiative du conducteur entre 7 jours et 2 jours ouvrés avant la date du stage, des frais d'annulation d'un montant de 50 € seront

décomptés.

Si l'annulation ou le transfert se fait à moins de 2 jours **ouvrés** avant le stage, le prix du stage **est dû entièrement**.

L'absence, même partielle, au stage, ou le non-respect des horaires par le Conducteur, ne donne droit ni à la récupération de points, ni au remboursement, ni au transfert sur un autre stage. Si l'absence est justifiée par un certificat médical ou d'hospitalisation en bonne et due forme et transmis dans les 48 heures maximum à partir du dernier jour de stage sur monpermis@hemispheres-conseil.fr le transfert sera possible sur une autre session.

*du lundi au vendredi

86 08 84 96, du lundi au vendredi, de 9 heures à 18 heures

Article 11 : Obligations des Conducteurs lors d'un stage

Pendant le déroulement du stage, le Conducteur s'engage à respecter avec exactitude les horaires qui seront communiqués par l'organisateur dès l'inscription. L'organisateur du stage se réserve le droit d'exclure à tout moment tout Conducteur dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage, comme la réglementation l'y autorise et sans que Monpermis.solutions n'ait un quelconque droit de regard. En cas de non-respect des consignes la responsabilité de Monpermis.solutions et de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée. La délivrance des attestations de stage reste la prérogative légale du Directeur du centre agréé et des animateurs, sans que Monpermis.solutions ne puisse intervenir, tout comme la télétransmission de la participation au Stage à l'Administration française (ANTS) pour l'enregistrement des points récupérés, sans que Monpermis.solutions ne puisse intervenir à cet égard, ne disposant d'aucun droit réglementaire à cet effet, et ne pouvant en conséquence voir sa responsabilité engagée seule ou aux côtés de celle de l'Organisateur.

Article 12 : Litiges

En cas de litige, les systèmes informatiques de Monpermis.solutions sont considérés comme valant preuve de la nature de la convention et de sa date. Les sites administrés par Monpermis.solutions étant édités en France, le présent contrat n'est soumis qu'à la loi française.

Article 13 : Informations nominatives protection de la vie privée

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela, il suffit de faire la demande par courrier en indiquant votre nom, prénom et adresse à l'adresse suivante : Hemispheres Conseil. 23 Ter impasse du ronceray 76 480 Sainte Marguerite sur Duclair ou par email : monpermis@hemispheres-conseil.fr ou sur notre site : nous contacter. Monpermis.solutions s'engage à ne pas divulguer et à ne pas vendre à des tiers les informations qui lui seront transmises.

Article 14 : Validation des Conditions Générales d'Inscription

Avant de valider son inscription, y compris par téléphone, le Conducteur déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales d'Inscription à sa disposition sur les Sites, sinon il ne peut bénéficier des prestations proposées par Monpermis.solutions. En tout état de cause, en cas de non-validation des Conditions Générales d'Inscription par le Conducteur, celui-ci peut choisir de ne pas souscrire au service offert par Monpermis.solutions, voire de résilier ledit service dans les conditions des présentes.

Article 15 : Force majeure

Les obligations des parties seront suspendues de plein droit et sans formalité et leur responsabilité dérogée en cas de survenance d'un cas de force majeure entendu comme tout événement échappant au contrôle d'une partie et qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de l'inscription d'un Conducteur sur l'un des Sites, et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées et ce, conformément aux dispositions de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence française.

Article 16 : Services Relations Clients

Pour toute information ou question, Monpermis.solutions dispose d'un Service, à votre disposition : par téléphone, au numéro 07